

PROGRAMME DE FORMATION

« Prévention des infections liées aux soins »

Code formation : F519

Nombre d'heures requis : 14h

Prérequis / Public : La formation s'adresse au personnel soignant.

Objectifs pédagogiques de la formation :

- Prévenir les infections associées aux soins en EHPAD ;
- Accroître les capacités du personnel à s'adapter sa pratique quotidienne aux exigences des règles d'hygiène et de prévention du risque infectieux ;
- Permettre aux personnels soignants d'actualiser leurs connaissances en matière d'hygiène liée aux activités de soins ;
- Réactiver des comportements respectueux des bonnes pratiques dans le travail quotidien ;
- Permettre une harmonisation des pratiques professionnelles existantes au sein de l'établissement.

Modalités : La formation est dispensée en présentiel dans les locaux de l'entreprise.

Délai d'accès : 48 h.

Tarifs : Sur demande.

Contact : contact@conseilformation.fr

Méthodes mobilisées : Enoncés théoriques, vidéos, documents écrits.

Modalités d'évaluation : QCM, Quiz, mises en situation.

Accessibilité aux personnes handicapées : Oui

Formateur(s) : Formateurs diplômés dans le secteur d'activité concerné.

Nombre de participants à la formation par session : 12 maximum.

Préambule :

Le plan stratégique national de prévention des infections associées aux soins et sa déclinaison en programme de prévention des infections dans les établissements médico sociaux amène à préciser l'évolution du concept du risque infectieux dans ce type d'établissement.

L'approche proposée dans cette session contribue au développement de la qualité et de la sécurité de la prise en charge du résident.

Description détaillée de la formation :

I. Les différentes fonctions dans l'établissement

- Le positionnement de chacun dans la chaîne des soins ;
- Leur rôle dans la prévention des infections liées aux soins ;
- Les principes d'hygiène.

II. Les infections associées aux soins

- Notions de bactériologies ;
- Mécanisme de transmission ;
- Facteurs de risques ;
- Risque infectieux pour les professionnels.

III. Précautions standards : risque d'AES et transmission croisée

- Hygiène des mains :
 - Utilisation des produits hydro alcooliques ;
 - Usage des gants ;
- Tenue de travail et protection de la tenue ;
- Élimination des déchets de soins et des déchets à risque d'AES ;
- Conditions d'élimination des selles, des urines, des vomissements ;
- Les vaccinations.

IV. Amélioration de la qualité

- Le cadre réglementaire et les référentiels (HAS, ANESM, ANGELIQUE, etc.) ;
- Les procédures ;
- Les outils de traçabilité.